

APPEL A CANDIDATURES
POUR EXERCER LES FONCTIONS
DE COMMISSAIRE ENQUETEUR

Avez-vous déjà pensé à devenir commissaire enquêteur ?

Le commissaire enquêteur est la pierre angulaire de l'enquête publique concernant différents types de projets (plan local d'urbanisme, implantation d'installations classées pour la protection de l'environnement, parcs éoliens, zonage d'assainissement, aménagement foncier, ...). Il lui appartient, sans être un expert de ces domaines, de favoriser et d'organiser l'expression du public sur les projets envisagés. Il prend contact avec le porteur de projet pour en connaître la teneur, il recueille les observations du public notamment au cours de permanences qu'il organise, les synthétise dans un rapport et donne en toute indépendance et en toute impartialité son avis motivé sur le projet.

L'exercice de ces fonctions nécessitent de la disponibilité pendant la période de l'enquête publique mais également pour assister aux formations organisées par la compagnie régionale des commissaires enquêteurs de Champagne-Ardenne. Il requiert également un intérêt pour le débat public, des facultés d'écoute, d'indépendance d'esprit et de rigueur et des capacités de rédaction. Une connaissance du fonctionnement de l'administration et des collectivités territoriales peut être un plus. Ces fonctions sont indemnisées.

Tout renseignement complémentaire concernant les fonctions de commissaire-enquêteur peut être obtenu sur le site de la compagnie nationale des commissaires enquêteurs (<https://cnce.fr>).

Les dossiers de candidature sont à déposer auprès de la préfecture de votre département avant le 31 août 2024.

Contacts :

Préfecture de l'Aube
Pôle de coordination interministérielle et de concertation publique
2 rue Pierre Labonde – CS 20372 – 10025 TROYES CEDEX
Pref-environnement@aube.gouv.fr